



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Congestion du trafic dans l'Ouest lausannois

L'Etat et six communes décident d'étudier ensemble l'aménagement urbain de la région

L'Etat de Vaud et six municipalités de l'Ouest lausannois ont décidé d'unir leurs efforts pour gérer l'aménagement urbain de l'ensemble de la région. Une étude définira les mesures à prendre afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Les partenaires ont signé une convention qui permettra de définir un plan opérationnel ; dans cette attente un moratoire d'une année sur les nouveaux projets d'activités commerciales et de loisirs générateurs d'un important trafic sera instauré.

Les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Villars-Ste-Croix ont connu et connaissent encore une forte expansion, dont de nombreux projets commerciaux ou de loisirs qui génèrent une charge de trafic toujours plus forte. Le réseau routier est souvent à la limite de la saturation ; les problèmes de pollution de l'air et de bruit, de sécurité, de capacité et de fluidité du trafic vont en s'accroissant.

Depuis plus d'une année, le Département des infrastructures et les communes sont en pour-parlers pour aborder la problématique de manière globale et à l'échelle de la région. La convention qui a été signée aujourd'hui est l'aboutissement de ces travaux.

L'Etat et les communes se sont engagés à piloter en partenariat une étude qui permettra de définir l'ensemble des mesures d'aménagement à même de poursuivre le développement régional dans le respect de ce territoire et de ses habitants. Cette étude va traiter des cinq domaines suivants :

- le réseau autoroutier : poursuivre les démarches auprès de la Confédération pour une réalisation rapide des nouvelles jonctions autoroutières d'Ecublens, de Chavannes et de la semi-jonction de Morges-Est tout en analysant leurs effets sur l'environnement, la

sécurité et le trafic (local et national) ;

- les déplacements : la redéfinition du réseau de transports publics permettra d'établir un plan multimodal des mouvements dans ce secteur ;

- le trafic : établir des mesures afin de maîtriser l'augmentation du trafic. Pendant la durée de l'étude, il a été convenu de limiter provisoirement le trafic induit par tout nouveau projet à 500 mouvements de véhicules par jour et par hectare pour les zones d'activités ;

- les espaces publics : redéfinir et mettre en valeurs ces lieux importants (places, esplanades, avenues, etc.) ;

- le paysage : valoriser des lieux spécifiques, afin que l'identité propre à ce territoire soit mieux perçue par les habitants et les usagers.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 novembre 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01 et Mme Nicole Surchat Vial, chef du Service de l'aménagement du territoire, tél. 021 / 316 74 44.